

HALTE À LA CROISSANCE !

Par

Les AmiEs de la Terre de Québec



Mémoire présenté à la commission du BAPE

dans le cadre des audiences publiques

sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Romaine

4 décembre 2008

1. Présentation du groupe

Les AmiEs de la Terre de Québec sont un groupe écologiste citoyen qui a vu le jour en 1978 et qui compte plus de 250 membres. Par la réflexion, l'éducation, la défense des droits et le développement d'alternatives, nous travaillons ensemble à se transformer individuellement et collectivement afin de construire une société écologique, solidaire, équitable et viable dans le temps pour les générations actuelles et futures. Nous souhaitons vivre dans une nouvelle réalité sociale basée sur des principes de diversité, d'équité, de sagesse et d'autorégulation.

2. Explication de l'intérêt porté au projet

La décision de construire ou non quatre centrales hydroélectriques sur la rivière Romaine est un choix collectif. Les citoyenNEs du Québec ont le pouvoir de décider ce que le gouvernement doit faire ou ne pas faire dans le domaine de l'énergie.

Le complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine proposé par Hydro-Québec, s'il est réalisé, contribuera à l'accroissement de la production électrique nord-américaine. Cette production est une des assises fondamentales de la surproduction et de la surconsommation de biens et services qu'on observe ici en Amérique du Nord. Ce mode de vie qui caractérise notre société actuellement suscite chez nous une vive inquiétude et nous apparaît non viable étant donné l'impossibilité de le voir adopté par tous les êtres humains de la planète sans courir au désastre écologique et social. Vouloir répondre à la demande sans cesse croissante en électricité avec l'aménagement hydroélectrique de la rivière Romaine, c'est encourager un mode de vie qui met en danger la capacité des générations actuelles et futures à satisfaire à leurs besoins essentiels. C'est mettre en danger leur qualité de vie et leur environnement.

3. Préoccupations liées au projet

Le 13 décembre 2007, le vérificateur général du Québec, M. Renaud Lachance, déposait le deuxième tome de son Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008. Il s'agissait en fait du premier rapport du commissaire au développement durable du Québec, M. Harvey Mead. À la page 6 des faits saillants, on mentionne :

Actuellement, pour ce qui est de la biocapacité, les superficies disponibles sur la planète pour des activités de développement représentent environ 1,8 hectare par personne. Selon le GFN [Global Footprint Network], la consommation totale des populations humaines requiert quelque 2,2 hectares par personne, donc leur empreinte est plus grande que la biocapacité. Ces données correspondent à la moyenne observée, mais l'empreinte occasionnée par le niveau de vie des pays industrialisés dépasse de trois à six fois cette même biocapacité. À titre d'exemple, l'empreinte écologique du Canada est de 7,6 hectares par personne, selon les travaux du GFN¹.

Plus loin (page 7), on ajoute :

Le Québec exerce une pression indue sur les ressources et sur les écosystèmes : son empreinte est de 6,0 hectares par personne. La consommation de sa population est par conséquent plus de trois fois supérieure à la capacité de support de la planète, en faisant l'hypothèse que tous les êtres humains vivent comme nous. En d'autres termes, il faudrait l'équivalent de trois planètes comme la Terre pour soutenir un tel mode de vie si tous les individus qui habitent celle-ci l'adoptaient².

Et à la page 8, on mentionne :

Enfin, il ne faut pas oublier que le Québec est voisin du pays qui est le plus grand consommateur du monde et qui ne respecte pas la capacité de ses écosystèmes de soutenir le niveau de vie actuel de sa population. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour l'économie québécoise, fortement basée sur les exportations vers les États-Unis. Il est vraisemblable – il est à espérer – que ce pays s'efforcera tôt ou tard de réduire substantiellement sa consommation, ses importations et son empreinte écologique, la deuxième de la planète en importance³.

1 Vérificateur général du Québec. Tome II du Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008, Faits saillants, [En ligne] : <http://www.vgq.gouv.qc.ca/publications/rapp20072008/Rapport2007-2008-T2-Faits-saillants.pdf> (page consultée le 4 décembre 2008).

2 *Ibid.*

3 *Ibid.*

Le commissaire au développement durable nous donne ainsi trois indications très claires que le mode de vie préconisé aux États-Unis et au Québec n'est pas viable. Il s'agit là des deux marchés où Hydro-Québec entend vendre l'électricité produite par le complexe de la Romaine. Aux pages 2-13 - 2-14 (volume 1) de l'étude d'impact sur l'environnement du promoteur, on peut lire :

Pour la période 2014-2020, [Hydro-Québec Production] considère que les ventes d'énergie se feront uniquement à l'exportation et que les marchés de la Nouvelle-Angleterre et de New York recevront une part égale des ventes. [...] Entre 2020 et 2036, Hydro-Québec Production pose l'hypothèse que l'énergie du complexe de la Romaine sera progressivement vendue au distributeur selon un accroissement de 0,5 TWh par année, pour atteindre 8 TWh en 2036. À partir de 2036, la totalité de l'énergie venant du complexe serait vendue sur le marché du Québec⁴.

Plutôt que de contribuer à la réduction substantielle de la consommation et de l'empreinte écologique nord-américaine, Hydro-Québec entend plutôt accentuer les déséquilibres énergétiques à l'échelle de la planète en soutenant la croissance :

Hydro-Québec Distribution prévoit une croissance de 14,6 TWh des besoins en énergie de 2007 à 2017. La croissance tendancielle du marché du Québec sera donc de l'ordre de 1 % par année à l'horizon 2017. [...] La croissance annuelle des besoins en énergie, quant à elle, sera de 1,2 % en Nouvelle-Angleterre, de 0,9 % dans l'État de New York et de 0,6 % en Ontario sur la période 2007-2015. Il est raisonnable de penser que ces marchés continueront de croître par la suite⁵. (pages 2-6 et 2-8)

À quoi nous sert-il de produire de l'électricité « propre » si la surproduction et la surconsommation en aval (aluminium et pâtes et papier, notamment) ne sont pas viables pour l'ensemble de la planète, écologiquement et socialement ?

La construction de quatre centrales hydroélectriques sur la rivière Romaine n'est pas la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs pour l'ensemble de la planète. Des mesures d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique au Québec et aux États-Unis constituent une meilleure solution. Contrairement

4 Cote PR3.1 de la documentation déposée à la commission.

5 *Ibid.*

au projet retenu par Hydro-Québec, cette solution est viable pour les générations actuelles et futures.

Une croissance de 1 % sur dix ans des besoins en énergie du Québec paraît d'autant plus démesurée que d'après le scénario de référence de l'Institut de la statistique du Québec⁶, la population québécoise projetée pour 2016 est de 7 910 000 personnes, ce qui représente une croissance de 4.1 % par rapport à 2006. Comment peut-on expliquer que la croissance de la demande en énergie prévue soit plus de deux fois supérieure à la croissance démographique projetée?

4. Position quant à l'autorisation ou non du projet

La commission du BAPE, dans son rapport au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ne devrait pas recommander l'autorisation du projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Romaine. Ce projet contribue à accroître l'empreinte écologique du continent nord-américain. Il soutient un mode de vie qui met en péril l'équilibre écologique et social de la planète et met en danger la capacité des générations actuelles et futures à satisfaire à leurs besoins essentiels.

En lieu et place du projet, la société québécoise doit préconiser des mesures d'économie d'énergie à travers une meilleure satisfaction des besoins essentiels qui ne sera plus caractérisée par la surproduction et la surconsommation de biens et services que l'on connaît actuellement.

6 Institut de la statistique du Québec. Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051, édition 2003, [En ligne] : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers2001-2051/index.htm (page consultée le 4 décembre 2008).